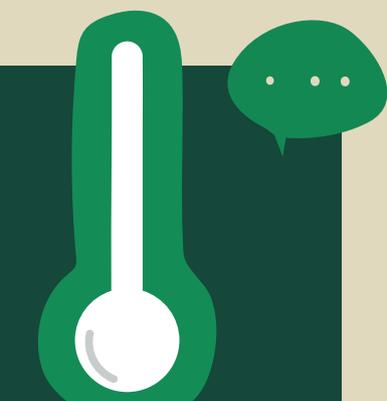




SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)

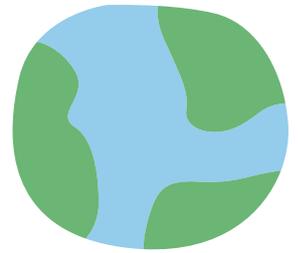


Se mobiliser collectivement pour des achats durables

ICF HABITAT



La loi Économie Sociale et Solidaire (ESS) de 2014, élargie en 2015 par la loi de transition énergétique pour la croissance verte aux achats « écologiquement responsables », oblige les entreprises dont le montant total annuel des achats est supérieur à 100 millions d'euros H.T à élaborer un SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables). Ce document de politique achat définit de façon pluriannuelle leurs grandes orientations stratégiques en matière d'achats durables et responsables.



UNE AMBITION PARTAGÉE



Virginie TINEL
Directrice des achats
ICF HABITAT

Les marchés publics représentent environ 71 milliards d'euros en France. Chaque année, la SNCF dépense 17 milliards d'euros en achats, soit la moitié de son chiffre d'affaires. À ce titre, **l'achat public constitue un levier majeur en faveur de la transition écologique, de l'insertion sociale et de l'économie locale.**

Pour sa part, **ICF Habitat est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'achats durables** qui prend en compte la dimension sociétale et environnementale de ses achats, en complément des aspects réglementaires ou financiers.

La direction des achats travaille en amélioration continue sur ses stratégies, elle expérimente, dialogue, concerta, pour mettre en œuvre une politique engagée au service la performance.

Pour aller encore plus loin, **ICF Habitat a souhaité se doter d'un outil opérationnel, le SPASER, élargi à l'ensemble des thématiques visées : développement durable, promotion de l'économie circulaire, accessibilité des TPE/PME à la commande publique, mais aussi pour les structures d'insertion par l'activité économique et les établissements d'aides par le travail, renforcement des achats éthiques...**

« Sensibiliser sur l'impact de notre politique d'achat, construire les bons outils d'évaluation, accompagner les mutations pour atteindre nos objectifs. »



Ce Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) sera décliné sur 4 orientations majeures :

- 1. Favoriser l'accès à la commande publique pour les PME/TPE.**
- 2. Soutenir l'économie sociale et solidaire et favoriser l'insertion sociale.**
- 3. Réaliser des achats soucieux des enjeux environnementaux et de l'économie circulaire.**
- 4. Promouvoir des achats performants.**



Achats et développement durable, un engagement pérenne chez ICF Habitat

2015 : charte éthique qui repose sur cinq grands principes.

Le respect des personnes, du droit, l'intégrité, l'exemplarité et la confidentialité. Elle s'applique à toutes les filiales, et s'adresse à tous les prestataires.



2018 : charte anti-corruption, tous les prestataires candidats aux marchés s'engagent à travailler dans le respect des principes énoncés en termes d'éthique, de responsabilité sociale, environnementale et corruption.

2021 : intégration de nouveaux engagements dans la charte

en faveur d'une économie locale et inclusive, de la protection de l'environnement et de l'évaluation de la performance RSE.

Juillet 2021 : mise en place d'une **charte chantier vert** dans tous les marchés de travaux de réhabilitation et construction.

Charte « santé et sécurité »

qui engage les fournisseurs sur l'application des actions réglementaires en faveur de la prévention des risques pour les salariés.

L'animation et le dialogue,

sont des facteurs clés pour l'atteinte des objectifs fixés : webinar achats durables pour sensibiliser les collaborateurs et les entreprises, objectifs communs de performance achats RSE, cartographie des risques RSE communs à l'échelle du Groupe...



UNE RÉGLEMENTATION EN MOUVEMENT

LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

Entrée en vigueur le 23 août 2021, la loi édicte de nouvelles règles et renforce les règles actuelles concernant l'aspect environnemental et sociétal dans les marchés publics ainsi :

- + Dès le 1^{er} janvier 2023, le pouvoir adjudicateur doit rendre public, à travers son profil acheteurs, les schémas de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER). Le pouvoir Adjudicateur doit préciser des objectifs cibles à atteindre.
- + **Cette disposition entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.**
- + **Les Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), instaurés par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, constituent un des leviers permettant la prise en compte du développement durable par les pouvoirs adjudicateurs.**
- + Ainsi, l'article L. 2111-3 du code de la commande publique modifié renforce les obligations de publicité des SPASER en prévoyant qu'ils **doivent être rendus publics notamment via une mise en ligne sur le site internet des pouvoirs adjudicateurs** concernés.
- + Les SPASER devront comporter **des indicateurs précis exprimés en nombre de contrats ou en valeur**, sur les taux réels d'achats relevant des catégories de l'achat socialement ou écologiquement responsable parmi les marchés passés par le pouvoir adjudicateur concerné.
- + Pour chacune de ces catégories, qui incluent notamment les achats réalisés auprès des entreprises solidaires d'utilité sociale ou des entreprises employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables, le pouvoir adjudicateur doit préciser des objectifs cibles à atteindre.

D'ici le 22 août 2024, le Gouvernement devra remettre au Parlement un rapport permettant d'évaluer la prise en compte des considérations environnementales et sociales dans les marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs soumis à l'obligation d'adopter un SPASER.

ORIENTATION



FAVORISER L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE POUR LES PME/TPE

Dans le cadre de sa stratégie et de son positionnement sur le territoire, ICF Habitat a pour ambition d'améliorer l'accès à la commande publique des TPE/PME, opérateurs économiques clés des territoires

OBJECTIF CIBLE : 80% D'ENTREPRISES TPE/PME



ACTION 1

FAIRE DES TPE/PME DES ACTEURS DE NOS PROJETS

Il s'agit ici de mobiliser l'ensemble des dispositifs pour faire connaître nos besoins auprès des acteurs locaux.

ICF Habitat favorise l'allotissement afin de dynamiser le tissu économique local. Pour répondre aux préoccupations des entreprises dans un contexte conjoncturel complexe, ICF Habitat met en œuvre dans ses marchés des clauses incitatives en proposant des avances de démarrage, des acomptes, des formules de révision des prix adaptés au secteur d'activité. Pour participer activement à la pérennité des PME, ICF Habitat maîtrise également les délais de règlement des factures avec un objectif de paiement inférieur à 30 jours.



INDICATEURS

- + Pourcentage de TPE/PME qu'ICF Habitat fait travailler
- + Délais de paiement

CONCRÈTEMENT

- + Un podcast a été réalisé pour faire connaître notre démarche et nos engagements aux entreprises. Un guide pratique pour aider les entreprises à répondre aux consultations.



INDICATEURS

- + Nombre d'actions mises en place
- + Nombre de marchés allotis

ACTION 2

SIMPLIFIER L'ACCÈS ET LES MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ACHAT PUBLIC

Afin de rendre plus accessible ses consultations aux TPE/PME, ICF Habitat met en œuvre des actions pédagogiques. Sur chaque consultation, les entreprises doivent communiquer leur savoir-faire, pour cela, ICF Habitat met en place des Trames de Réponses Techniques (TRT), constituées de questions en adéquation avec le besoin et dont la nature des questions est adaptée à la cible fournisseur.

ICF Habitat simplifie et harmonise ses documents en ayant mis en place des modèles types, favorisant ainsi la lecture pour les entreprises et les utilisateurs internes. Un travail sera mis en œuvre pour établir un document de performance résumant les objectifs et les performances attendus sur les marchés d'entretien notamment.

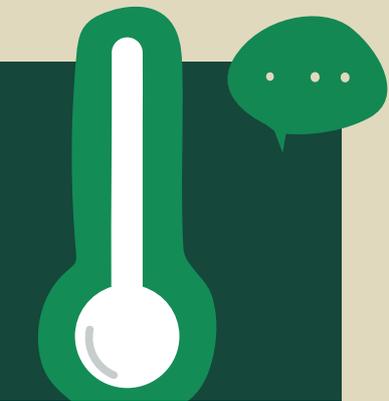


CONCRÈTEMENT

- + Sur les consultations, l'acheteur et le prescripteur travaille sur une trame de réponse technique adaptée à la cible fournisseurs.
- + Mise en place d'actions spécifiques sur des territoires distendus (webinaires).
- + Un travail sur l'allotissement est systématisé pour répondre aux territoires et aux marchés fournisseurs.

ORIENTATION

2



SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) ET FAVORISER L'INSERTION SOCIALE

ICF Habitat contribue à l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficultés et favorise le retour à l'emploi. La filiale ICF Habitat La Sablière systématise le recours aux clauses d'insertion sur ses marchés de travaux dont le montant est supérieur à 1,6 millions d'euros.

OBJECTIF CIBLE : 70% DES MARCHÉS DE TRAVAUX DONT LE MONTANT EST SUPÉRIEUR À 1,6 MILLIONS D'EUROS DOIVENT COMPORTER UNE CLAUSE D'INSERTION



ACTION 3

PROMOUVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES CLAUSES SOCIALES

ICF Habitat est engagé sur les territoires dans la mise en œuvre d'une politique d'insertion sociale et souhaite développer celle-ci en identifiant les marchés à fort potentiel et en les réservant à des secteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). La mise en œuvre de clauses d'insertion sur les opérations de gros travaux en intégrant un seuil minimum sur les secteurs géographiques identifiés permettra de poursuivre l'engagement d'ICF Habitat. L'acculturation des collaborateurs permettra de pouvoir décliner cette stratégie d'engagement. ICF Habitat va étudier la possibilité de systématiser le recours aux clauses d'insertion sur le marché de travaux sur l'ensemble des filiales en définissant un seuil commun.



INDICATEURS

- + Nombre de marchés disposant d'une clause d'insertion
- + Nombre de marchés réservés

CONCRÈTEMENT

- + ICF Habitat va déployer les clauses sociales au sens large à l'ensemble de ses filiales.



ACTION 4

ÉVALUER LA PERFORMANCE SOCIALE DES ENTREPRISES



INDICATEUR

Nombre de dossiers évalués

ICF Habitat a mis en place un contrôle sur le risque fournisseurs par le biais d'une évaluation via la plateforme ECOVADIS. Pour ce faire, la direction des achats a réalisé une cartographie des risques et arbre de décision. Une clause spécifique a été inscrite dans les modèles de documents de consultation. Dans le cadre de la Loi

Sapin II, ICF Habitat a également mis en place un questionnaire anti-corruption sur l'ensemble de ses consultations permettant de mesurer le risque fournisseurs. Afin de s'assurer de l'engagement des prestataires à respecter les règles de santé et sécurité de ses prestataires, ICF Habitat a mis en place une charte « Santé et Sécurité » que les entreprises doivent signer.

CONCRÈTEMENT

- + La direction des achats a inscrit dans tous ses marchés, une clause relative à l'évaluation des titulaires et procède à cette évaluation.



ORIENTATION



RÉALISER DES ACHATS SOUCIEUX DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

OBJECTIF CIBLE : 100 % DE CHANTIERS VERTS / 100% D'ÉLECTRICITÉ VERTE / 75% DE BIOGAZ



CONCRÈTEMENT

+ ICF Habitat a pris des engagements en faveur de l'environnement et de la qualité de service aux locataires. La politique achats sur les fluides a favorisé l'achat de biogaz et d'électricité verte pour l'ensemble de son parc immobilier.

ACTION 5

MENER UNE POLITIQUE QUI LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET RESPECTUEUSE DES RESSOURCES NATURELLES

Depuis le 1^{er} janvier 2021, ICF Habitat achète l'énergie électrique à 100 % en garantie d'origine renouvelable, toutes les résidences et les bureaux sont concernés. À compter de 2023, 75% de l'achat du gaz sera effectué en biogaz.



CONCRÈTEMENT

+ Dès 2023, tous les marchés de travaux de réhabilitation ou de démolition comporteront, une variante ou un objectif de matériaux réemployés.

+ Sur les marchés de construction, 1 % du montant des travaux, de produits réemployés et de béton, devra incorporer 5 % de matières recyclées.

ACTION 6

PRODUIRE, CONSTRUIRE ET RÉHABILITER DE MANIÈRE DURABLE

ICF Habitat a défini une feuille de route sur la mise en œuvre de l'économie circulaire sur les marchés de travaux et plus particulièrement sur les opérations de démolition, réhabilitation et construction, avec le réemploi des matériaux.

ACTION 7

PRÉVENIR LA PRODUCTION DE DÉCHETS, ASSURER LEUR GESTION ET LEUR RECYCLAGE

Depuis juillet 2021, une charte chantier vert est mise en œuvre dans tous les marchés de réhabilitation, construction et démolition qui inscrit les objectifs d'ICF Habitat en matière de réduction d'impact sur les ressources naturelles, d'amélioration de propreté de chantier, de réduction des risques et nuisances, de réduction de quantité de déchets et de revalorisation, de renforcement de la sécurité sur les chantiers et de sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales.

ICF Habitat souhaite aller plus loin en prolongeant cet engagement sur les petits travaux avec la mise en place d'une charte chantier vert applicable aux marchés fournisseurs.



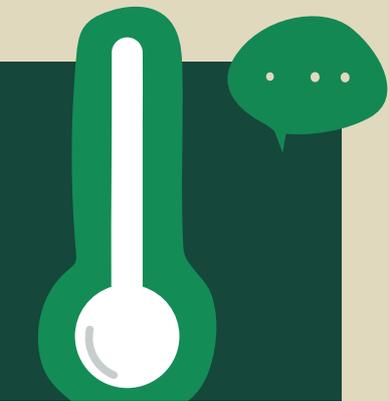
CONCRÈTEMENT

+ La charte chantier vert est suivie sur les chantiers et un bilan de mesures permettant l'évaluation des objectifs est réalisé.



ORIENTATION

4



PROMOUVOIR DES ACHATS PERFORMANTS

OBJECTIF CIBLE : 70 % DES PROCÉDURES NÉGOCIABLES DOUVENT ÊTRE NÉGOCIÉES / MISE EN PLACE D'UNE CHARTE QUALITÉ DE SERVICE SIGNÉE PAR LES FOURNISSEURS



ACTION 8

SOUTENIR UNE POLITIQUE ACHAT S'INSCRIVANT DANS LE « PENSER CLIENT » ET L'EXPRESSION DU BESOIN EN RELATION AVEC LE MARCHÉ FOURNISSEURS

Les achats sont organisés par famille d'achat et chaque acheteur a un portefeuille défini sur plusieurs familles favorisant sa connaissance des besoins et du marché fournisseurs. Un tableau de bord de la stratégie par famille est mis en œuvre, alimenté en permanence par le sourcing, le benchmark et les revues fournisseurs.

Une charte sera rédigée pour faciliter l'appropriation par nos fournisseurs, de nos exigences en matière de qualité de service.

CONCRÈTEMENT

- + Rédaction d'une charte qualité de service en co-construction avec les opérationnels en portant une forte attention à la lisibilité du document.

ACTION 9

PILOTER LA PERFORMANCE

Un travail en co-construction entre les équipes de terrain et la direction des achats sur le pilotage des prestataires a été mené, un comité de suivi des prestataires va être mis en place en 2023, une feuille de route d'accompagnement des acheteurs sur le suivi des prestataires a été inscrite à leur plan de charge.

Dans chaque cahier des charges, la mise en place d'un plan de progrès est identifiée ainsi que son suivi.

Chaque année, la direction des achats établit un planning d'évaluation des fournisseurs avec un process de restitution aux noteurs et aux fournisseurs.

Le groupe ICF Habitat a mis en place pour l'ensemble des collaborateurs, un objectif commun de négociation sur les procédures négociables.

CONCRÈTEMENT

- + Mise en place en 2023 d'un comité de pilotage, de réunions avec les fournisseurs sur les marchés en cours, d'un suivi des évaluations fournisseurs.
- + L'objectif de négociation est suivi par un indicateur illustré dans un rapport d'activité établi chaque année par filiale et pour l'ensemble du Groupe. Un objectif est également inscrit dans l'entretien annuel pour les acheteurs et suivi chaque année.
- + Développer la page du site internet dédié aux appels d'offres en rendant visible l'activité.



www.icfhabitat.fr

